



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

Nouakchott le: _____: انواكشوط في:

Numéro: _____: الرقم:

**PROCES VERBAL
N° 22/CNCMP/2023
DU 17/03/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 17/03/2023 à 09h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP

Etaient absents:

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CPMP/CDHAHRSC)

1°/- Examen du PPM pour le Commissariat aux droit de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile (CDHAHRSC) pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 000001 du 09/03/2023/CPMP/CDHAHRSC, reçue le 09/03/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CDHAHRSC approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)

1°/- **Examen** du rapport d'évaluation des réponses relatives à la demande de cotation portant sur l'acquisition d'un logiciel TOMPRO V2 par l'Unité de Coordination du Projet PATAM, Réf: Lettre N°69 CPMP/MA reçue le 14/03/2023

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution au SEC DIARRA pour un montant de 14 757 928 F.CFA HT et un délai de 21 jours.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

1°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe avec T2S relatif à la maintenance préventive et curative des équipements d'imagerie médicale et radiothérapie dans les hôpitaux suivants: CNO, CHN, CH Kiffa, CHME, CHS et HM; Réf.lettre n°70/CPMP/MS/P reçue le 15 mars 2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/MS approuvant ledit projet de marché par entente directe car les documents fournis ne le justifient pas.

CPMP/ANESP (CPMP/ANESP)

1°/-

Examen du projet d'avenant au contrat n°011/CF/T/CIAIS/2021 relatif aux travaux de construction d'une école primaire 08 SDC à Nbeika 01, portant sur des travaux supplémentaire, Réf : lettre 10/CPMP/ANESP reçue le 15/03/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANESP approuvant ledit avenant.

2°/- **Examen** du PPM de l'ANESP pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 0000010 du 09/03/2023/CPMP/ANESP, reçue le 15/03/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour renseigner les colonnes relatives aux différentes dates prévisionnelles dudit PPM pour l'année 2023.

